



AVIS PUBLIC

Appel d'offres 2024-03-PUB **Travaux de marquage de la chaussée**

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 573)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

La Ville de L'Île-Perrot demande des soumissions pour les travaux de marquage de la chaussée sur son territoire pour deux années (2024 et 2025) avec la possibilité de renouveler pour trois autres années (2026, 2027 et 2028).

Toute personne ou entité intéressée à présenter une offre en réponse à cette demande doit se procurer les documents d'appel d'offres par le biais du système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec à l'adresse SEAO.ca. Les documents peuvent être commandés **à partir du 21 février 2024**, selon les conditions d'utilisation du site.

Pour être recevable, toute soumission doit être déposée, sous pli cacheté, à l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1, **le 15 mars 2024, au plus tard à 11 h** (heure légale du Québec), conformément aux modalités prévues dans les documents d'appels d'offres.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais envers le soumissionnaire.

Donné à L'Île-Perrot, ce 15 février 2024.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière